

HiSCoD

Occitanie

Auteur(s) : Cédric Chambru et Paul Maneuvrier-Hervieu

Évènement	Évènement à Avèze le 7 août 1718
Identifiant	HISCOD_01075
Date	Année 1718 Mois : Août Jour : 7 Jour de la semaine : Dimanche
Localisation	Lieu historique : Avèze Lieu : Avèze Code commune : 30026 Latitude : 43.9704737365013 Longitude : 3.60090759316873
Unités administratives historiques	Entité politique : Royaume de France Entité administrative : Montpellier Sous-entité administrative : Le Vigan
Unités administratives	Pays : France Entité administrative : Occitanie Sous-entité administrative : Gard
Caractéristiques	Typologie HiSCoD : Conflit contre les autorités locales et/ou nationales ; Typologie originale : Type 801 : Critique du fonctionnement de l'institution municipale Nombre de participants : 6 Participation féminine : Non

Présentation du contenu

Description (langue originale) : Résumé de la fiche Jean Nicolas n° 1132 : « Le juge Finiel, juge au marquisat d'Avèze, s'est rendu à Avèze pour y autoriser une délibération. Mais le greffier Bastié a déjà écrit la délibération dans le registre, avant l'assemblée, ce qui est contraire aux usages et aux ordonnances du Roi. Le juge demande l'avis des assistants qui sont tous opposés à la délibération, sauf Martin, premier consul. Le greffier refuse d'écrire une autre délibération. Il veut "émouvoir une espèce de sédition" contre le juge et le curé, qu'il insulte, lui reprochant de "suspendre des paroissiens". Mais il n'est pas suivi et rentre chez lui, avec le registre. Le juge vient chercher le registre et le remet au second consul, afin de "parvenir à la conviction de greffier infidèle, ... Pour des délibérations extorquées par surprise les unes après les autres, sans aucune assemblée". Alors, Bastié se joint à cinq autres "de sa cabale" (dont un faiseur de bas), et ils ont l'audace "d'émouvoir une sédition" contre leur magistrat, disant qu'il faut lui sauter dessus et lui ôter le registre. Le juge s'enfuit chez le second consul. Les séditeux suivent le juge tout le long de son chemin, jusqu'au Vigan. (Dans une production inverse, les "séditeux" disent que la délibération était écrite avec l'accord du premier consul, des conseillers politiques et d'une grande partie de la communauté, alors que le juge n'avait avec lui que cinq ou six habitants qu'il avait envoyés chercher de porte en porte). »

Description (anglais) : -

Bibliographie

Sources primaires : Bibliothèque François-Lebrun, Université Rennes 2, Fiche Jean Nicolas n° 1132.Arch. dép. Hérault, B 1160-1161.

Bibliographie : Nicolas, Jean (2002). La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789). Paris : Gallimard, p. 610.

Notes

Auteur(s) : Elie Pélaquier

Contributeur(s) : Jean Nicolas, Cédric Chambru, Renan Donnerh

Date de création : 2020-06-12

Date d'édition : 2022-04-19